



**Année scolaire 2018-2019**

## **P.V Conseil d'école extraordinaire**

Ecole maternelle « Jean Burlaud »

Ecole élémentaire « Les Arloings »

**Mardi 15 janvier 2019 - 18h**

### • **Présents :**

- Mr Vial, IEN coordonnateur / Conseiller Technique auprès du DASEN
- Mme Bouchema, Inspectrice de l'Education Nationale (Vichy1)
- Mr Bertin, Maire de Creuzier-le-Vieux
- Mme Bouillon, Adjointe aux Affaires Scolaires
- Mmes Bradel, Jayat, Arnoux Conseillères Municipales
- Mme Rabet, Mr Laubépin DDEN (Délégué Départemental de l' Education Nationale)
- Mmes Bayet, Ribeyron, Savey, Mouty et Mr Delavault parents d'élèves élus pour la Maternelle
- Mmes Auroy, Garnier, Maillard et Mrs Cottin, Marquis, Dauphin parents d'élèves élus pour l'Elémentaire
- Mme Robin, Directrice de l'école maternelle et Présidente de séance
- Mr Christelbach, Directeur de l'école élémentaire
- Mmes Chaussard, Busserolle, Pierre enseignantes Maternelle et Mme Ménard enseignante Maternelle et secrétaire de séance
- Mmes Meunier, Blanchet, Chabanon, Martin-Vasco, Marquet, Ylmazoglu enseignantes Elémentaire

### **Absents Excusés :**

- Mmes Carpentier, Piotte et Chapuis parents d'élèves élus

### • **Rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2019**

La parole est donnée à Mr Christelbach qui rappelle que l'enquête consultative auprès de tous les parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire lancée en novembre 2018 visait à associer les deux écoles, la municipalité et la parentalité au sens le plus large. La méthode ainsi retenue, allait permettre dans chaque famille de pouvoir faire un choix sur la question de l'organisation de la semaine scolaire.

Cette consultation portait sur deux points : les rythmes scolaires pour la rentrée 2019 (4 jours ou 4,5 jours) et sur les horaires des deux écoles (décalage ou non). Mr Christelbach ajoute qu'un calendrier prévoyait la transmission des résultats avant les congés de Noël et que la municipalité et les enseignants s'engageaient à respecter les choix retenus par la majorité des parents d'élèves.

Ce sondage fut un succès : 97% de retours sur l'ensemble des deux sites scolaires.

Ecole maternelle: rythme à 4 jours 63,7% - rythme à 4,5 jours 35% - horaires décalés 77,5%  
Ecole élémentaire : rythme à 4 jours 53,3% - rythme à 4,5 jours 40,9% - horaires décalés 69,5%

**Résultats : 58,5% des parents expriment le souhait d'un retour à la semaine scolaire de 4 jours.**

**73,5% des parents plébiscitent des horaires décalés entre les deux écoles.**

**Le Conseil d'école de ce jour valide ces résultats, pour valoir et servir ce que de droit.**

- **Horaires des deux établissements scolaires pour la rentrée de septembre 2019**

La parole est donnée à la Mairie qui présente les horaires des deux sites scolaires:

Ecole Élémentaire 8h30 - 12h00 et 13h45 - 16h15

Ecole Maternelle 2 choix envisagés

Choix 1 avec 10 min de décalage : 8h40 - 11h50 et 13h35 - 16h25

Choix 2 avec 15 min de décalage : 8h45 - 11h45 et 13h30 - 16h30

Mr Bertin, Maire de la Commune de Creuzier et Mme Bouillon, Adjointe à la scolarité précisent aux Membres du Conseil d'école que ces horaires sont le fruit d'un travail mené en concertation avec les Directeurs d'école, les Enseignants et la Municipalité. Si plusieurs critères ont été retenus : matinée plus longue que l'après-midi en élémentaire et pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h45, l'ensemble de la réflexion s'est construit en harmonie avec le Décret fixé par le législateur.

Madame Bouillon ajoute que dans tous les cas il n'y aura plus de TAPS et que le Centre de Loisirs prendra le relais après la classe (service payant comme auparavant). Le sujet des APC est soulevé pour les enfants qui se rendent au Périscolaire. Ils seront récupérés par une personne du Centre. Les parents d'élèves élus pour l'élémentaire soulignent le fait qu'avec les APC à 16h15 la journée de l'enfant sera plus longue et que la possibilité de pratiquer une activité sportive -le cas échéant- serait plus difficile. Le Directeur de l'école élémentaire précise que l'organisation des APC pour la rentrée de septembre sera étudiée en Conseil des Maîtres. Il ajoute que le dispositif retenu ne concernera que des petits groupes d'élèves et que l'ensemble est à concevoir dans la perspective d'une pédagogie spécifique assortie d'une autorisation parentale.

Des parents élus de l'école élémentaire demandent si des arguments pédagogiques justifient un retour à la semaine de 4 jours. La Mairie précise que la semaine à 4 jours est actée et que l'on n'a jamais pu définir ce qui était mieux pour l'enfant entre un rythme à 4 jours ou 4,5 jours.

Mr Vial, Conseiller technique auprès du DASEN intervient en ajoutant également qu'aucun argument pédagogique n'alimente l'idée qu'un rythme puisse être meilleur qu'un autre.

Le Conseil d'école procède au vote à main levée concernant le choix du décalage horaire entre les deux écoles :

- 14 voix pour le décalage de 10 min
- 6 voix pour le décalage de 15 min
- 3 abstentions
- 3 non votants

**Le Conseil d'école de ce jour valide le choix n°1 applicable à la rentrée de septembre 2019.**

**Ecole Maternelle**

8h40 - 11h50 et 13h35 - 16h25

Ouverture des grilles 8h30 et 13h25

**Ecole Élémentaire**

8h30 - 12h00 et 13h45 - 16h15

Ouverture des grilles 8h20 et 13h35

- **Effectifs de rentrée des deux établissements**

La parole est donnée à Mr Vial, Conseiller technique auprès du DASEN.

Une carte scolaire est un redéploiement des enseignants en fonction des effectifs des écoles dès le début de l'année N pour l'année N+1. En octobre les directeurs communiquent les prévisions d'effectifs. La moyenne départementale est de 20,3 élèves par classe. A 26 élèves par classe on propose une ouverture. On note une baisse d'élèves dans le 1er degré : 1200 élèves en moins sur les 3 années précédentes dans l'Allier. 100 élèves de moins en 2019, 500 en 2020 puis 500 en 2021, en prévisionnel. Malgré une baisse des effectifs, le nombre d'enseignants n'a pas diminué, seuls les postes d'enseignants ont été redistribués.

Pour 2019 : pas de fermeture d'écoles dans le département mais fermeture de 16 classes pour 19 ouvertures et création de 2 postes de psychologues scolaires.

**Pour l'école élémentaire de Creuzier-le-Vieux, une vigilance fermeture est proposée au vu de la baisse des effectifs.**

152 élèves en 2017  
157 élèves en 2018  
148 élèves en 2019\*  
150 élèves en 2020\*  
158 élèves en 2021\*  
151 élèves en 2022\*  
\* prévisions

Le seuil de fermeture pour une école de 7 classes est de 156 élèves. Les seuils ne sont pas les mêmes selon le type d'école : maternelle, élémentaire, RPI, REP). Mme Bouchemas, Inspectrice de l'Education Nationale précise qu'aucune décision n'a été prise et que le but de la réunion de ce soir est d'avoir un dialogue constructif et de décryptage quant aux mécanismes qui peuvent interférer lors d'une suppression de poste.

Pour l'instant et pour cette année, tous les partenaires peuvent convenir d'être attentif en réfléchissant collectivement sur la nécessité d'être vigilant sur le nombre d'élèves qu'il conviendrait d'inscrire au mieux dans les deux écoles.

Les enseignants souhaitent savoir à quelle date la décision de fermeture ou non sera prise. Mr Vial précise que l'on ne retire jamais un poste au dernier moment. Un parent d'élève élu conclut en souhaitant le maintien des 7 classes et des 7 enseignants au sein de l'école des Arloings.

Clôture de la séance à 19h30

Secrétaire de séance

Mme Ménard

Présidente de séance

Mme Robin